

MAIRIE DE SAINT-JORY

DECISION

N°2025-23

Marché public de location de modulaire à usage scolaire Marché 2025-02.

Le Maire de la Commune de Saint-Jory,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2023 déléguant au Maire certaines attributions du conseil, et notamment **"De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget"** ;

DECIDE

Art. 1 – Suite à l'avis d'appel à la concurrence publié le 25/04/2025, à la réception des offres et à l'analyse des offres par la Commission d'Appel d'Offre en date du 05/06/2025, le marché public de service concernant la location de modulaire à usage scolaire, a été attribué tel que détaillé ci-dessous :

Numéro et nom du lot	Description du besoin	Nom de la société	Montan € HT	Montant € TTC
Lot N°01 : Fourniture de modulaires pour l'école élémentaire Jean de La Fontaine	Tranche ferme : deux salles de classes de 54m ² au moins	COUGNAUD SAS	68 240.84€	81 889.01€
Lot N°02 : Fourniture de modulaires pour l'école maternelle du Canal des Deux Mers	Tranche ferme : deux salles de classes de 54 m ² au moins avec un sanitaire. Tranche optionnelle : une salle de classes de 54m ² .	COUGNAUD SAS	102 596.04€	123 115.25€
Lot N°03 : Fourniture de modulaires pour l'école élémentaire Georges Brassens	Tranche optionnelle : Salle de 54 m ²	COUGNAUD SAS	46 949.04€	56 338.85€

Art. 2 – Le présent marché est conclu pour une période de vingt-quatre mois à compter du 31/07/2025. Le marché peut être reconduit deux fois douze mois.

Art. 3 – Ces sommes sont inscrites au budget communal de 2025.

Fait à Saint-Jory, le 25/06/2025


Le Maire,
DENOUVION Victor

Publié le : 26/06/2025

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20250625-DEC202523-CC
Reçu le 25/06/2025